



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Réf. : MFP/2017/002234

Paris, le

14 FEV. 2017

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'abattement opéré sur les rémunérations des ouvriers d'Etat en fonction de leur zone de résidence. Vous demandez la suppression de cet abattement.

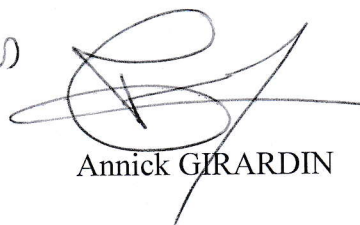
Comme vous le savez, le Gouvernement a engagé des travaux avec les représentants des personnels sur les « quasi statuts » des ouvriers de l'Etat et mis fin au moratoire sur les recrutements et sur l'évolution de leurs rémunérations.

Mon cabinet a reçu les fédérations syndicales le 18 juillet dernier pour leur indiquer les principales orientations arrêtées par le Gouvernement. Depuis, les textes de revalorisation des ouvriers d'Etat en fonctions dans les services du ministère de la défense ont été publiés.

S'agissant de l'abandon des abattements que vous évoquez, ils n'ont pas été proposés dans le cadre de ces orientations. Leur suppression n'est donc pas envisagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Annick GIRARDIN

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général
UGFF-CGT
CASE 542
263, rue de Paris
93514 MONTREUIL CEDEX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Réf. : MFP/2017/002234

Paris, le

14 FEV. 2017

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'abattement opéré sur les rémunérations des ouvriers d'Etat en fonction de leur zone de résidence. Vous demandez la suppression de cet abattement.

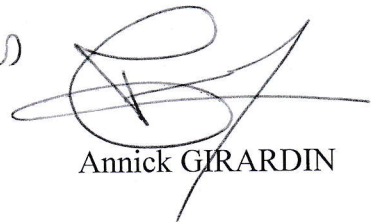
Comme vous le savez, le Gouvernement a engagé des travaux avec les représentants des personnels sur les « quasi statuts » des ouvriers de l'Etat et mis fin au moratoire sur les recrutements et sur l'évolution de leurs rémunérations.

Mon cabinet a reçu les fédérations syndicales le 18 juillet dernier pour leur indiquer les principales orientations arrêtées par le Gouvernement. Depuis, les textes de revalorisation des ouvriers d'Etat en fonctions dans les services du ministère de la défense ont été publiés.

S'agissant de l'abandon des abattements que vous évoquez, ils n'ont pas été proposés dans le cadre de ces orientations. Leur suppression n'est donc pas envisagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Annick GIRARDIN

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général
UGFF-CGT
CASE 542
263, rue de Paris
93514 MONTREUIL CEDEX